cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ève Ayotte
https://www.cadre21.org/membres/b0e830a3b0cd763674e24880

Date d'obtention : 2024-02-09 17:31:45

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que je dois m'y référer lorsque j'ai une intervention à faire. Qu'une situation me soit rapportée par un élève ou un parent.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outillée et mieux structurée face à ce type d'intervention à faire. Je serai davantage en confiance en suivant le protocole établi dans la trousse et avec les ressources y étant incluses.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien suivre le protocole de la trousse et à ne pas prendre de mandat qui ne me reviennent pas. Je saurai davantage diriger les jeunes vers les intervenants appropriés.